



# **PROCES-VERBAL DE LA 4<sup>ème</sup> ASSEMBLEE GENERALE**

## **DE L'ASSOCIATION INTERVILLAGE POUR UN ENVIRONNEMENT SAIN**

### **LE LUNDI 30 MAI 2016 à 19h00**

Le trente mai deux mille seize, la 4<sup>ème</sup> assemblée générale de l'Association InterVillage pour un Environnement Sain, s'est tenue à la salle des fêtes d'Heuringhem à 19h00 présidée par Mr Didier MELET, Vice-Président.

Nombre de présents : 87

Nombre de représentés : 118

Le vice-président annonce l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la 3<sup>ème</sup> AG du 1<sup>er</sup> Juin 2015(ce PV est sur le site depuis plusieurs semaines).
- Rapports moral et d'activité 2015/2016.
- Rapport financier au 31 décembre 2015.
- Elections des membres du Conseil d'Administration.
- Orientations 2015/2016.
- Questions diverses.

### **1) Approbation du procès-verbal de la 3<sup>ème</sup> Assemblée Générale 2015 :**

Les procès-verbaux des AG sont sur le site AIVES quelques semaines après leurs tenues. Il en est de même pour les documents comme :

- Les statuts
- La composition du bureau
- Les documents préparatoires aux AG

Après présentation du PV de la 3<sup>ème</sup> AG du 1<sup>er</sup> Juin 2015, l'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le procès-verbal.

## 2) Rapports moral et d'activité présentés par le président Mr Jean-Michel JEDRASZAK :

En introduction, le président présente le plan de son rapport avec les actions mises en œuvre pour maintenir et consolider notre association :

### **LUTTE CONTRE LA PORCHERIE INDUSTRIELLE D'HEURINGHEM !!**

- poursuite des actions locales.
- poursuite de l'étude des dossiers.
- action(s) au Tribunal Administratif de Lille.
- défense au TGI de Saint Omer.

### **VIGILANCE POUR GARDER NOTRE ENVIRONNEMENT SAIN.**

### **SOLIDARITE AVEC LES AUTRES ORGANISATIONS CONTRE LES ELEVAGES INTENSIFS.**

- soutien à NOVISSEN
- soutien à la Confédération Paysanne.
- renforcement du Collectif Plein Air.
- participation à des actions nationales.

### **LUTTE POUR LE BIEN ÊTRE ANIMAL.**

## **2.1) Les procédures en cours :**

### **2.1.1) La procédure judiciaire :**

• Rappel des "motifs" de l'assignation au TGI de St-Omer d'AIVES et de son Président :

- préjudice « considérable »
- violation d'une propriété privée.

• Le Président souligne une fois de plus qu'il existe une différence de nature entre les procédures juridiques et les procédures judiciaires.

AIVES ne s'attaque nullement à des personnes mais à des arrêtés, force est de constater que la partie adverse n'a pas la même mentalité ! Les deux arrêtés que nous contestons sont :

- Municipaux pour ce qui concerne le permis de construire.
- Préfectoraux pour ce qui concerne l'autorisation à exploiter.

- Le vendredi 27 mars 2015, le Tribunal de Grande Instance de Saint-Omer déboute l'EARL Bridault-Chevalier et le Centre de Documentation des Métiers du Porcs de toutes leurs demandes que nous qualifierons de "farfelues".
- Voir ci-dessous des extraits du jugement du TGI de Saint-Omer et le tract d'AIVES annonçant la bonne nouvelle :

### **Suite au jugement du TGI du vendredi 27 mars 2015 :**

**"Le Tribunal de Grande Instance de Saint-Omer déboute Mademoiselle AURELIE BRIDAULT et L'EARL BRIDAULT-CHEVALIER de l'ensemble de leurs demandes formées à l'encontre de Monsieur JEAN-MICHEL JEDRASZAK et de l'association AIVES"**

**2 Le TGI de Saint-Omer constate qu'il n'y a pas eu de recours administratifs abusifs de la part d'habitants de nos villages ou de l'association AIVES :**

Enfin, le fait d'avoir engagé des recours administratifs à l'encontre de diverses décisions concernant le projet d'installation de la porcherie ne saurait non plus être considéré comme un abus de droit destiné à contraindre les demanderessees à renoncer à leur projet. Outre le fait que s'agissant de procédures administratives, il n'appartient pas au juge judiciaire d'apprécier un tel abus de droit, il convient d'observer que non seulement les défendeurs ne sont pas exclusivement à l'origine des recours mais qu'au surplus, le juge des référés du tribunal administratif a ordonné la suspension des travaux de construction de la porcherie, ce qui démontre par définition que les moyens dont il était saisi n'étaient pas infondés et ne présentaient pas un caractère dilatoire.

**3 Et le TGI de Saint-Omer de conclure :**

Dès lors que Mademoiselle Aurélie BRIDAULT et l'EARL BRIDAULT CHEVALIER ne rapportent pas la preuve de la faute commise par Monsieur Jean-Michel JEDRASZAK et l'association AIVES, elles seront déboutées de l'ensemble de leurs demandes à leur encontre.

- « Par ces motifs, le Tribunal ...déboute Aurélie Bridault et l'EARL Bridault-Chevalier de l'ensemble de leurs demandes formulées à l'encontre de Mr Jean-Michel JEDRASZAK et de l'association AIVES ».
- Malheureusement, L'EARL BRIDAULT-CHEVALIER FAIT APPEL DE LA DECISION DU TGI DE SAINT-OMER AUPRES DE LA COURS DE DOUAI !!! Ils s'enfoncent dans les procédures judiciaires vaines, sans doute dans l'espoir de nous atteindre financièrement.

Le Président rappelle une fois de plus **les contre-vérités de "la défense de l'EARL Bridault-Chevalier" et du CDMP au TGI et à la Cours d'Appel de Douai :**

- sur le nombre d'adhérents
- sur la violation répétée de la propriété privée

## 2.1.2) Les procédures juridiques :

### - Autorisation à exploiter :

Le dossier n'est pas encore clos ; nous en sommes au niveau des échanges de mémoires.

AIVES est toujours dans la constitution du dossier avec l'aide de son avocat !

Les arguments pour faire annuler l'arrêté d'AE ne manquent pas.

### Quels arguments pour notre requête en annulation ?

#### Sur le fond :

Irrégularités au niveau de l'Enquêtes Publiques, ...

#### Sur la forme :

- Insuffisances de l'étude d'impact (NATURA 2000 et autres)
- Erreur de quantification de l'ammoniac.
- Plan d'épandage considérablement remanié (+ de 30% de surface d'épandage supprimée)
- Non-respect des Meilleures Techniques Disponibles.

Les surfaces émettrices lisier/air.

Les fosses à lisier.

.....

-Flou sur les méthodes d'épandages.

-Flou sur les méthodes de calcul des réductions d'émission de NH3.

.....

### - Dossier AFR :

L'affaire est toujours pendante au niveau du TA de Lille ! Le dossier est clos. Pas de nouvelles à ce jour.

- La requête sur le fond a été déposée en septembre 2013.
- Le référé suspension a été enregistré le 6 septembre 2013 et nous avons été déboutés le 26 septembre 2013, le juge estimant que les travaux étant terminés sur le chemin AFR, il n'y avait pas de caractères d'urgence.
- La requête sur le fond n'a toujours pas été examinée ce jour !!! Pas de date de fixée actuellement !!

### - Le dossier juridique sur le permis de construire initial :

Le Président rappelle à l'aide d'un tableau l'historique de la procédure juridique contre le permis de construire initial obtenu tacitement :

Date	Procédure
30 mars 2010	Premier dépôt de PC
8 juin 2011	Dépôt du PC 05
8 septembre 2011	Obtention du permis <b>tacite</b>
26 octobre 2011	Délivrance du permis tacite
4 janvier 2012	Retrait du PC par le Maire
7 mars 2012	Retrait du décret du Maire
<b>2 juillet 2012</b>	<b>Dépôt du recours des habitants</b>
2 septembre 2013	Début des travaux
20 septembre 2013	Dépôt d'un référé suspension
28 octobre 2013	Suspension des travaux
2 juin 2015	Annulation partielle du PC tacite
<b>24 juillet 2015</b>	<b>Appel des requérants à la cours de Douai contre l'annulation partielle !</b>

Suite à l'annulation partielle du permis initial, l'EARL Bridault-Chevalier a déposé un permis de construire modificatif. Si les travaux peuvent reprendre suite à ce permis modificatif, les requérants demanderont un sursis à exécution auprès de la cour d'appel de Douai.

- **Le dossier juridique sur le permis de construire modificatif :**

- Après l'annulation partielle du permis initial, une autre procédure juridique, *parallèle à celle des requérants, mais qui n'a rien à voir avec les requérants* s'engage entre la municipalité d'Heuringhem d'un côté et l'EARL Bridault-Chevalier de l'autre !

- Cette annulation partielle du permis de construire tacite permet à l'EARL de déposer un permis de construire modificatif PCM. Une procédure normale s'engage entre l'EARL et la Mairie. Mais pour faire accélérer les procédures, les services juridiques de la Préfectures d'Arras s'immiscent étonnamment le 21 octobre 2015 dans ce dossier de permis de construire modificatif !!! Ils déposent ce jour-là un référé en urgence contre le décret de refus du Maire d'Heuringhem !!!

Une procédure peu classique s'engage entre la Préfecture et la Mairie.

8 juin 2015	Annulation partielle du PC tacite
24 juin 2015	Dépôt d'un permis de construire modificatif (PCM)
9 septembre 2015	<i>Arrêt de refus du PCM par le Maire 1</i>
21 octobre 2015	Dépôt d'un référé suspension par la Préfète
19 novembre 2015	Obligation pour le Maire de revoir son refus
19 décembre 2015	<i>Arrêt de refus du PCM par le Maire</i>
2 Février 2016	Nouveau référé suspension de la Préfète
17 mars 2016	Nouvelle Obligation à reconsidérer le PCM (500€)
29 mars 2016	Audience sur le fond (1er refus)
15 avril 2016	<b>Le Maire signe le PCM suite injonction 17 mars !</b>

La suite de cette procédure dépend de la municipalité d'Heuringhem !

## 2.2) Les Actions d'AIVES pendant l'exercice 2015/2016 :

### ▪ SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS :

#### - Conf' Paysanne.

- AIVES a participé le 17 juin 2015 à la manifestation de soutien aux *neuf militants de la Conf'* poursuivi en justice suite au démontage de pièces dans l'usine des 1000 vaches.



Une partie des militants d'AIVES

- AIVES a participé à la 2<sup>ème</sup> Fête de l'agriculture paysanne le 17 juin 2015 à Loos en Gohelle aux cotés de la Conf' Paysanne et avec NOVISSSEN.



Le porte parole de la Conf' du Pas de Calais et les présidents de AIVES et NOVISSSEN

Le président d'AIVES insiste bien sur le fait que nous sommes contre l'agro-industrie mais pour une agriculture paysanne de qualité et de proximité ! Et nous luttons pour cela avec les paysans de la Conf' Paysanne.

### **- NOVISSSEN**

- AIVES a participé à la 2<sup>ème</sup> Fête des anti-1000 vaches le 5 septembre 2015 à Drucat. Le président rappelle que nous sommes solidaires de toutes les associations qui luttent contre les élevages industriels en France, et particulièrement de NOVISSSEN en raison du retentissement de son action !
- AIVES était avec NOVISSSEN le 21 mars 2016 à Amiens pour soutenir leur combat juridique !



AIVES à DRUCAT le 5 septembre 2015 avec Catherine Zambon

## - ARPE

- AIVES a aidé l'association ARPE qui lutte contre une porcherie à Raimbeaucourt, aide pour la création de l'association, présentation à ARPE de DECAVI, soutien à leur pétition et à leur manifestation prévue en juin 2016.
- À l'occasion de leur 1<sup>ère</sup> AG le 22 avril 2016, le président d'AIVES a fait un court exposé sur les dangers pour la santé des élevages industriels !

### **Élevages industriels et Santé humaine**

#### **Conséquences des nuisances locales**

**La viande rouge**  
**La charcuterie**

**La pollution des terres**  
**La pollution de l'eau**  
**La pollution de l'air**

**Les virus**  
**Les bactéries**

**Un vaste programme !**

Le président d'AIVES a développé lors de cette AG le problème gravissime des résistances aux antibiotiques dû en partie aux élevages industriels même s'il a souligné les progrès réalisés en France dans ce domaine.

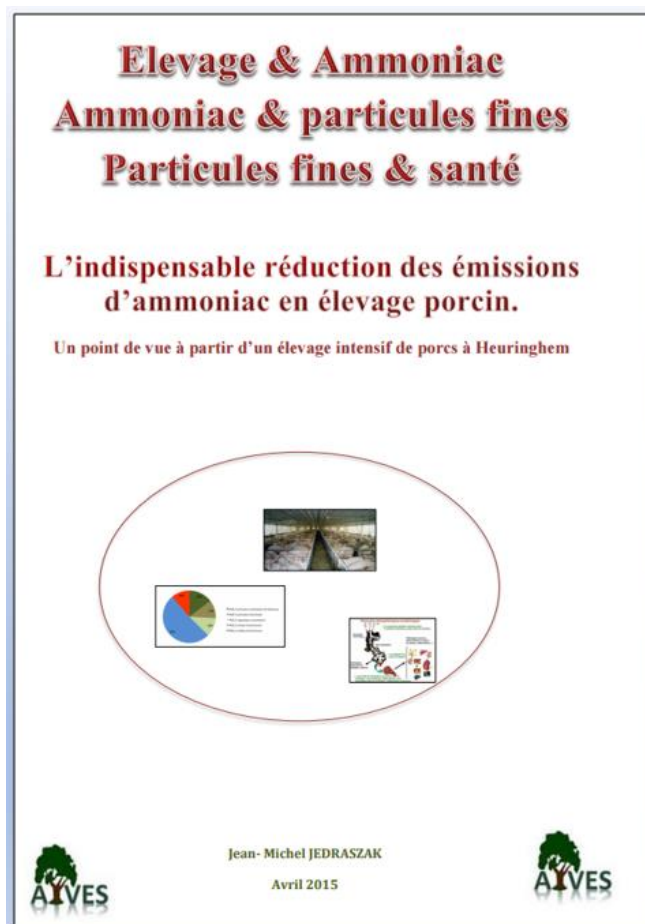
Il a présenté le concept une seule santé : Environnement, Homme, Animaux, même combat ! L'atteinte de l'un retentira d'une manière ou d'une autre sur les deux autres !

▪ **TRAVAIL EN COMMUN AVEC :**

**- Collectif Plein Air**

Le président rappelle qu'AIVES fait partie du Collectif Plein Air et avec ce collectif d'associations AIVES a participé à la publication et à la diffusion de documents :

- Élevage et ammoniac
- Une "vie" de cochon
- L'histoire de douze porcheries industrielles
- Code de bonne conduite pour l'élevage de porcs



Août 2015 Auteur JEDRASZAK Jean-Michel

# Une "vie" de cochon

EN QUESTION, avec des dessins de Patrice Seiler



I ♥ P.L.E.I.N. A.I.R.  
collectifpleinair.eu

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.

Directeurs de la publication : Dr Anne Vonesch et Sébastien Rigal  
Secrétariat du Collectif PLEIN AIR : Alsace Nature - 8, rue Adèle Riton - 67000 Strasbourg

Directeurs de publication : Anne Vonesch et Sébastien Rigal

novembre 2015

## Le Collectif Plein Air rassemble l'histoire et les enseignements d'une douzaine de porcheries industrielles à l'attention du public et du législateur

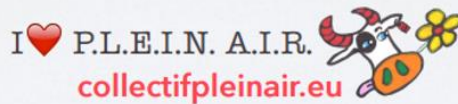


12 700 Causse-et-Diège, Aveyron	1	14620 Morteaux-Couliboeuf	7
48230 Chanac-la-Nojarède	2	85440 Poiroux	8
86300 Chauvigny.	3	67490 Printzheim	9
74570 Evires	3	33113 Saint-Symphorien	12
62575 Heuringhem	4	22340 Trebrivan	13
60380 Loueuse	6	67330 Zutzendorf	15

Histoire d'une douzaine de porcheries : Collectif

# **CODE de bonne conduite pour l'élevage de porcs**

**METTEZ À JOUR VOS CONNAISSANCES !**



Un code de bonne conduite pour les élevages ! Anne Vonesch

## **- DECAVI**

Est évoqué par le président le projet de mise en place, avec l'association DECAVI, d'une structure capable de répondre rapidement et efficacement à toutes personnes qui désire avoir des renseignements pour combattre un nouveau projet d'élevage industriel.

Cette structure est d'autant plus nécessaire que les lois Macron rendent plus difficiles les recours juridiques des défenseurs de l'environnement.

Le président évoque la possibilité de faire cette structure au sein de la future FNE Ht de France.

## **-Avec d'autres associations**

Le président a rappelé que les élevages industriels intervenaient presque autant que les transports dans le dérèglement climatique.

C'est la raison pour laquelle AIVES a manifesté, avec d'autres associations de défense de l'environnement, a une manifestation contre les projets climaticides le 27 février 2016 à Lille.

Le président a développé le rôle de plusieurs gaz dans le réchauffement climatique dont le méthane et le protoxyde d'azote qui sont émis de manière conséquente par les élevages industriels.

## La convergence des luttes contre les projets « climaticides » !

Lille le 27 février 2016



AIVES dans les rues de Lille le 27 février 2016

### 2.3) Diverses Actions d'AIVES :

#### • Notre pétition :

**Non à la porcherie industrielle  
d'Heuringhem !**

**60 000**

signataires soutiennent le maire d'Heuringhem qui refuse de signer un permis de construire d'une porcherie industrielle.

Signons vite cette pétition et partageons-la en grand nombre !

Aux membres de la Commission des lois de l'Assemblée Nationale et du Sénat,  
À Monsieur le Ministre de l'Agriculture,  
À Mme la Ministre de l'Environnement,  
À Mme la Préfète du Pas-de-Calais,

Depuis plus de quatre ans, les élus et la grande majorité des habitants de plusieurs communes du Pas-de-Calais s'opposent à la création d'une porcherie industrielle sur la commune d'Heuringhem.

Le caractère insoutenable pour notre avenir collectif de ce type de projet devient une évidence pour tout le monde :

✓ les pollutions de nos eaux, de notre air, de nos terres par l'agro-industrie ne sont plus à

1. Votre signature :

Courriel  Prénom  Nom

Code postal  Ville

2. Partager cette pétition ?

Immense succès de notre pétition qui a recueilli en quelques mois 60 000 signatures !

Il s'agit de soutenir notre maire d'Heuringhem tout en condamnant la porcherie industrielle d'Heuringhem-Ecques !

Le président rappelle que cette pétition a eu le soutien du Collectif Plein Air, de NOVISSSEN, de la Conf' Paysanne, de L 214 et de l'APSH !

## • Refus de notre proposition de référendum :

Les autorités préfectorales sont restées sourdes à notre proposition de sortie par le haut de cette impasse qu'est la porcherie industrielle d'Heuringhem : un référendum dans les communes concernées ! Sans doute la peur de perdre !!!

Pourtant, on aurait pu profiter, comme pour Notre Dame des Landes, de l'ordonnance qui suit :

JORF n°0095 du 22 avril 2016  
texte n° 6

### **Ordonnance n° 2016-488 du 21 avril 2016 relative à la consultation locale sur les projets susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement**

NOR: DEVX1608790RELI:

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/ordonnance/2016/4/21/DEVX1608790R/jo/texte>

Alias:

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/ordonnance/2016/4/21/2016-488/jo/texte>

## • Des exactions inadmissibles !

Le président a rappelé les inadmissibles exactions commises dans la nuit du 10 au 11 juin 2015 contre le président d'AIVES, contre la Mairie d'Heuringhem et contre un journal :

**Un véritable commando s'attaque au cours de la même nuit et en 4 endroits différents à 3 symboles de notre démocratie :**

- la liberté d'expression en s'en prenant à une association qui défend légitimement l'intérêt général.
- la liberté de la presse en s'en prenant à un journal indépendant.
- les élus du peuple en s'en prenant à une mairie où siègent nos conseillers municipaux.

Il s'agissait pour *des amis* d'Aurélie Bridault de protester contre la décision du Tribunal Administratif de Lille d'annuler partiellement le permis de construire initial de la porcherie industrielle d'Heuringhem !

Les coupables n'ont pas été identifiés (*sic*) et l'affaire a été classée sans suite !

Le président a dénoncé une fois de plus le scandaleux détournement des mots d'ordre « *Nous sommes tous Charlie* » ou « *Tous Charlie* » par ces minables petites personnes !



Au niveau de l'entrée du domicile du président d'AIVES dans la nuit de mercredi 10 au jeudi 11 juin !



Le cabinet du Président d'AIVES !

## • AIVES a soutenu l'Alter Tour 2015 !

Le président a rappelé le soutien promis à toutes les associations ou initiatives allant dans le sens de la défense de notre environnement.  
Ainsi nous nous sommes retrouvés fort logiquement aux cotés des participants de l'Alter Tour 2015 qui faisaient une halte à Ecques.



**Les militants d'ALTER TOUR mélangés à ceux d'AIVES !**

Le rapport moral et d'activité du président d'AIVES est soumis au vote des participants, il est approuvé à l'unanimité.

### 3) Rapport financier de l'année 2015 présenté par la trésorière d'AIVES Johannie Faillie :

#### **AIVES – Rapport Financier de l'année 2015 Assemblée Générale du 30/05/2016**

##### **Un point sur les effectifs :**

En 2015, Notre association a vu le nombre de ses adhérents augmenter de presque **20 %**

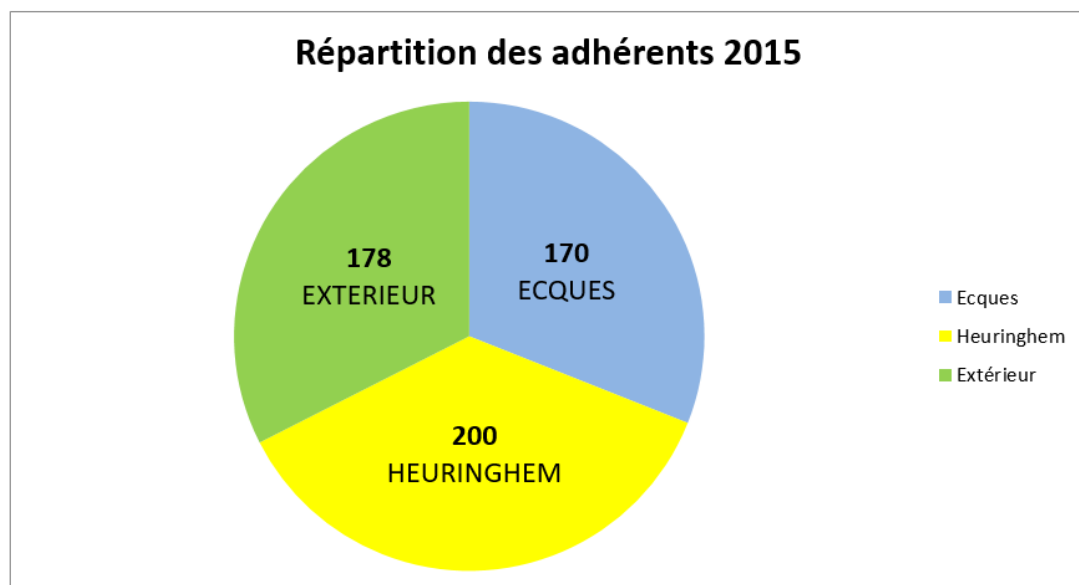
Au 31 décembre 2015, AIVES comptait **548 adhérents** contre 459 au 31/12/ 2014.

**Une belle fierté pour une association qui chaque année remet les compteurs à zéro !!**

Pour info : 75 % des adhérents 2015 avaient déjà adhéré au moins une fois à AIVES depuis la création de l'association en 2012

Nos adhérents sont répartis de façon relativement homogène entre :

- Ecques
- Heuringhem
- Les extérieurs



A noter que depuis 2015, nous avons la possibilité d'adhérer en ligne via le site [www.aives.fr](http://www.aives.fr)... Service testé par quelques adhérents (principalement des extérieurs).

## Bilan Financier de l'année 2015 :

Dépenses	
Fournitures de bureau	275,00 €
Assurance	144,39 €
Honoraires	13 597,04 €
Frais divers :	
Don DECAVI	300,00 €
participation fête paysanne	50,00 €
Dépenses manifestation 1	2 528,15 €
Dépenses manifestation 2	2 217,07 €
<b>Total des dépenses 2015</b>	<b>19 111,65 €</b>

Recettes	
Cotisations	2 810,00 €
Dons	2 206,62 €
Participation /Honoraires	4 864,02 €
Subventions	380,00 €
Produits financiers	23,53 €
Recettes manifestation 1	5 530,84 €
Recettes manifestation 2	3 483,90 €
<b>Total des recettes 2015</b>	<b>19 298,91 €</b>

<b>Résultat de l'exercice 2015</b>	<b>187,26 €</b>
------------------------------------	-----------------

<b>Report à nouveau N-1</b>	<b>5 172,19 €</b>
-----------------------------	-------------------

<b>Résultat cumulé au 31/12/2015</b>	<b>5 359,45 €</b>
--------------------------------------	-------------------

Sur le plan financier, le résultat de l'année 2015 est un Excédent de 187.26 euros

qui s'explique par :

- 19 298.91 euros de recettes
- 19111.65 euros de dépenses

Après incorporation du résultat 2014 (pour mémoire : Excédent de 5 172.19 euros), le résultat cumulé au 31 décembre 2015 est un excédent de 5 359.45 euros.

Les recettes proviennent :

- Des cotisations : 2810 euros
- Des dons : 2 206.62 euros
- Des participations sur frais d'honoraires : 4 864.02 euros
- Des subventions des communes d'Ecques et d'Heuringhem pour un total de 380 euros
- Un produit financier : 23.53 euros
- Des recettes de nos manifestations :
  - o 5530.84 euros pour notre week-end soirée dansante et après-midi loto des 21 et 22 mars 2015
  - o 3 483.90 euros pour notre vente de chocolat à l'occasion des fêtes de fin d'année 2015

Les dépenses :

- 275 euros de fournitures de bureau
- 144.39 euros : assurance responsabilité civile
- 13 597.04 euros : honoraires (avocat)
- 300 euros de dons à une autre association «Decavi »
- 50 euros de participation à la fête paysanne
- 4745.22 euros de dépenses d'approvisionnement pour nos manifestations (denrées alimentaires, boissons, chocolats, etc...)

Soit un résultat au 31/12/2015 excédentaire de 5 359,45 euros.

En conclusion : d'un point de vue financier, la situation de l'association est stable et relativement homogène d'une année sur l'autre.

Le budget de notre association est consacré quasi exclusivement à la rémunération des honoraires de notre avocat... Son financement serait impossible, sans les cotisations, les dons, les subventions et les recettes de nos animations... C'est pourquoi nous serons amenés cette année encore à vous solliciter de nouveau !

Vous le savez, sur le plan des effectifs, au premier janvier 2016, AIVES a remis les compteurs à zéro, aujourd'hui, 31/05/2016, **400** adhérents ont adhéré ou ré-adhéré... les adhérents, c'est la force de notre association, alors si ce n'est pas déjà fait :

**Adhérer ! Ré-Adhérer ! Faites adhérer !  
Les trois actions juridiques ont un coût énorme !!!**

**L'appel du jugement du TGI de Saint-Omer également !!!**

Pour les mener à bien, nous avons impérativement besoin, chaque année, de vos adhésions et cotisations, **voire de vos dons**.

► Après lecture du rapport financier relatif aux comptes de l'association pour l'exercice 2015, l'Assemblée Générale approuve le dit budget. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### 4) Élection des membres du Conseil d'Administration :

M Melet rappelle la composition du précédent Conseil d'Administration issu de la précédente Assemblée Générale :

### Conseil d'administration 2015-2016

NOM	Prénom	Village
DEROO	Sylvie	Heuringhem
D'HOINE	Patrick	Heuringhem
DUHAMEL	Valérie	Heuringhem
FAILLIE	Johannie	Heuringhem
GALLET	David	Heuringhem
GLAISE	Guy	Heuringhem
GRZEGORCZYK	Chantal	Ecques
JEDRASZAK	Jean-Michel	Heuringhem
LARIVIERE	Serge	Ecques
MELET	Didier	Heuringhem
ROUGET	Alexis	Ecques
SCHOENTGEN	Lionel	Ecques
SEGOND	Martine	Heuringhem
VASSET	Aurélia	Heuringhem
VASSET	jean-Pierre	Heuringhem

M Melet propose la nouvelle composition du Conseil d'Administration :

## **Proposition de composition du Conseil d'Administration d'AIVES**

DEROO Sylvie	Heuringhem
D'HOINE Patrick	Heuringhem
DUHAMEL Valérie	Heuringhem
FAILLIE Johannie	Heuringhem
GALLET David	Heuringhem
GLAISE Guy	Heuringhem
GRZEGORCZYK Chantal	Ecques
JEDRASZAK Jean-Michel	Heuringhem
LARIVIERE Serge	Ecques
MELET Didier	Heuringhem
ROUGET Alexis	Ecques
SCHOENTGEN Lionel	Ecques
SEGOND Martine	Heuringhem
VASSET Aurélia	Heuringhem
VASSET Jean-Pierre	Heuringhem
BONDUELLE Claude	Ochtezeele

Ce conseil d'administration a le plaisir d'intégrer un nouveau membre, Mr Claude Bonduelle.

Après lecture de la composition des membres du conseil d'administration pour l'exercice 2016/2017, l'Assemblée Générale approuve ce conseil d'administration. Il est adopté à l'unanimité.

## **5) Orientations 2016/2017 par Mr Alexis Rouget :**

- Alexis Rouget présente les grandes lignes de nos orientations pour l'exercice 2015/2016 :

### **CONSOLIDATION DE NOTRE ASSOCIATION.**

### **LUTTE CONTRE LA PORCHERIE INDUSTRIELLE D'HEURINGHEM !!**

- poursuite des actions locales, en fonction des évènements.
- poursuite de l'étude des dossiers concernant l'Autorisation à Exploiter.
- action(s) au Tribunal Administratif de Lille : AFR éventuellement PCM.
- actions(s) à la Cour d'Appel de Douai : Assignation EARL et appel PCI.

### **SOLIDARITE AVEC LES AUTRES ORGANISATIONS CONTRE LES ELEVAGES INTENSIFS.**

- soutien à NOVISSEN
- soutien à la Confédération Paysanne.
- renforcement du Collectif Plein Air.
- soutien à l'ARPE.
- projet de création d'un collectif régional pour une réelle efficacité juridique.
- participation à d'éventuelles actions régionales ou nationales.

### **LUTTE POUR LA DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT ET LE BIEN ÊTRE ANIMAL.**

- Il propose de participer à la prochaine manifestation contre la porcherie de Raimbeaucourt le 4 juin.  
Il appelle à signer leur pétition.



Association Raimbeaucourtoise  
pour la Protection de l'Environnement

# MANIFESTATION

Contre les porcheries industrielles

**samedi 4 juin**

14h30

à Raimbeaucourt

**Manifestez votre mécontentement et  
votre inquiétude !**

Soyons nombreux pour que notre voix  
porte !

**Venez nombreux,**  
avec votre famille, vos amis,  
dans la joie et la *bonne odeur*...

Banderoles, instruments de musique  
et déguisements sont les bienvenus !

→ VOUS avez la possibilité  
d'agir.

→ VOUS avez la possibilité de  
faire changer les choses.



**Rassemblement**

**Place de Raimbeaucourt**

(face à la salle des fêtes)

puis petite marche vers le lieu  
**des porcheries industrielles**

Ne pas jeter sur la voie publique

IPNS

- Il propose de participer à la prochaine Conférence organisée par NOVISSSEN sur les pesticides :



# Les pesticides

La situation en Flandre, Artois, Picardie  
Comment protéger sa santé ?

## Conférence

**Mercredi**  
**8 Juin 2016**  
20 H

**DRUCAT-LE-PLESSIEL**  
Salle polyvalente



**Alain Vaillant**  
membre du Bureau de  
Nord Nature Environnement



- Il invite à participer à 3<sup>ème</sup> Fête des anti-1000 vaches organisée par NOVISSEN le dimanche 11 septembre 2015 avec la participation de Fabrice Nicolino !



## Sur l'Industrialisation de l'Agriculture le 11 septembre 2016 à Drucat

Lors de la 3<sup>ème</sup> Fête des anti1000 vaches

- Il invite à participer à la Fête de l'Agriculture Paysanne prévue le dimanche 25 septembre à Grande Synthe !



- Il rappelle deux objectifs pour l'exercice 2015/2016 :

-La création d'une nouvelle structure pour faciliter le travail de nouveaux opposants à des projets d'élevages industriels.

- Entreprendre les démarches pour que le montant des adhésions et des dons soient déductibles fiscalement.

### 6) Questions diverses :

Aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la fin de l'Assemblée Générale à 20h30. Après remercié les participants, il les invite à prendre le verre de l'amitié.

Le Président : Jean-Michel JEDRASZAK  
La Secrétaire : Aurélia VASSET